

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2015

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 28
représentés : 7
pour : 35
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique

L'An deux mille quinze, le vingt deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjointes ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

R. BENMERADI	à	E. CHAMBON
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
T. NAPOLY	à	L. VASTEL
A. SOMMIER	à	F. ZINGER
S. CICERONE	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique,

Considérant l'intérêt de la commune de Fontenay-aux-Roses d'adhérer à ce groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique afin de bénéficier de la mutualisation des achats de ces services,

Vu le budget,
Vu l'avis de la commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Système d'Information Géographique annexé à la présente délibération, portant adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Système d' Information Géographique.

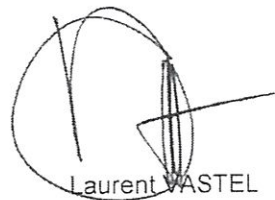
Article 2 : d'autoriser le Maire à signer, exécuter la convention, ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- à Monsieur le Trésorier municipal,
- à Monsieur le Président du SIPPAREC,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent WASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture le 07/07/2015
Publication/Affichage le 07/07/2015 au 07/09/2015
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services

P/ L'agent autorisé
+